



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR**

**LA VILLE DE LAVAL**

**DEVANT LA**

**COMMISSION**  
**DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE**

**LORS DES**

**CONSULTATIONS**  
**SUR L'ÉTABLISSEMENT**  
**D'UNE NOUVELLE**  
**CARTE ÉLECTORALE**

**LAVAL, LE 1<sup>er</sup> MAI 2008**

## **TABLE DES MATIÈRES**

- Sommaire exécutif
- Présentation de la Ville de Laval
  - a) Mise en situation
  - b) Situation actuelle et équilibre général découlant de la proposition de carte révisée
  - c) Situation unique à l'échelle métropolitaine
  - d) Conclusions
  - e) Annexe
- Historique des modifications apportées à la carte électorale du Québec
- Données présentant la situation actuelle sur le territoire de Laval
- Perspectives démographiques à l'échelle métropolitaine
- Sommaire de la proposition préliminaire actuelle

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le projet de modification de la carte électorale, qui prévoit notamment l'ajout d'une sixième circonscription électorale sur le territoire de Laval vient contribuer à rétablir un déficit d'équité de représentation des citoyens lavallois à l'Assemblée Nationale. Ce déficit démocratique dure depuis près de 20 ans et il est grand temps d'y remédier. En ce sens Ville de Laval donne son appui à l'actuel projet de révision de la carte électorale de la Commission électorale du Québec (CRE).

Actuellement, Ville de Laval représente la région du Québec :

- où 80% de ses circonscriptions sont en situation d'exception ou en situation critique selon les critères de la CRE;
- où le nombre moyen d'électeurs par circonscription est le plus élevé;
- où l'écart du nombre d'électeurs par rapport à la moyenne provinciale est le plus considérable;
- où près de 5% de la population totale du Québec y réside, alors que seulement 4% du nombre total de circonscription la représente, faisant ainsi du territoire de Laval celui qui est le plus sous-représenté à l'Assemblée Nationale, compte tenu de la taille de sa population :
- où le déficit démocratique est le plus élevé de la région métropolitaine de Montréal.

Par conséquent, Ville de Laval se réjouit de la présente proposition de la CRE qui vise, par l'ajout d'une sixième circonscription, à contribuer à rétablir le déficit démocratique dont fait l'objet les citoyens de Laval.

## **PRÉSENTATION DE LA VILLE DE LAVAL**

La Ville de Laval est née, en août 1965, du regroupement des quatorze municipalités de l'île Jésus. Jusqu'à la réorganisation municipale de 2002, il s'agissait de la plus importante fusion municipale au Québec.

Reconnue pour son dynamisme, Laval le doit d'abord à sa localisation avantageuse, à la qualité de son infrastructure urbaine et à l'engagement constant de sa population envers le progrès. Laval a également su tirer avantage, dès la fusion réalisée, de sa capacité à entreprendre des actions, à concerter son milieu pour aménager son territoire et préparer l'avenir.

Laval est aujourd'hui le second pôle de développement de l'agglomération métropolitaine de Montréal et est le plus important hors de l'île de Montréal. Laval est un pôle commercial qui dessert plus d'un million d'habitants; elle est également reconnue comme la capitale québécoise des biotechnologies. Ces résultats enviables ont pu être atteints tout en protégeant et en faisant fructifier un secteur agricole qui illustre l'équilibre du milieu de vie lavallois, souvent décrit comme offrant les avantages de la ville à la campagne.

Bien qu'elle dégage le dynamisme de la jeunesse, Laval plonge ses racines dans plus de trois siècles d'une histoire dont elle est fière et qui remonte aux premières décennies de la colonisation en Nouvelle-France.

## **MISE EN SITUATION**

Informée de la tenue des consultations organisées par la Commission de la représentation électorale (CRE) dans le cadre de son mandat de révision de la carte des circonscriptions électorales du Québec, la Ville de Laval a analysé les propositions faites par la CRE et tient, par la présente, à apporter sa contribution à la réflexion des membres de la Commission.

La Ville de Laval comprend que le résultat de cette série de consultations prendra la forme d'une nouvelle proposition, qui pourrait comprendre des modifications au projet actuellement soumis et qui sera déposée plus tard, en cours d'année, à l'Assemblée nationale du Québec. Cette dernière tiendra un débat sur cette proposition modifiée et la proposition entrera en vigueur, ainsi que la Loi électorale le stipule, pour au moins les deux prochaines élections générales.

## **SITUATION ACTUELLE ET ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DÉCOULANT DE LA PROPOSITION DE CARTE RÉVISÉE**

La loi actuelle encadre, de façon stricte, l'action de la Commission puisque le nombre de circonscriptions électorales doit être au maximum de 125, nombre déjà atteint depuis 1988. Malgré cette limite du nombre de circonscriptions et parfois en fonction même de cette limite, toute modification à la carte électorale visant à mieux tenir compte des changements de population selon les territoires, engendre des changements « en cascades » aux délimitations de plusieurs circonscriptions. Ainsi, à moins de modifier la limite maximale prévue à la loi de 125 comtés, nous nous retrouvons dans une situation délicate de repartage de comtés afin de corriger les déficits démocratiques.

La CRE est tenue de donner suite le plus fidèlement possible à la règle « une personne, un vote » et de lui donner un caractère équitable, peu importe la circonscription. Voilà pourquoi la CRE se réfère à la moyenne du nombre d'électeurs par circonscription pour remplir son mandat.

La loi prévoit néanmoins que ce mandat puisse être interprété de façon à tenir compte de facteurs historiques ou géographiques qui peuvent expliquer certains écarts par rapport à la moyenne. Ainsi, le territoire de certaines circonscriptions peut-il représenter plus adéquatement une région ou un ensemble urbain, malgré l'écart (favorable ou défavorable) dans le nombre d'électeurs représentés. La Ville de Laval comprend, respecte et adhère à ces paramètres et n'entend pas militer, sans nuances, pour une règle selon laquelle chaque territoire de circonscription électorale représenterait exactement la moyenne des électeurs.

Cependant, ce qui à première vue semble compréhensible, comme le fait de maintenir des exceptions pour des régions périphériques isolées formant une collectivité distincte (24 951 électeurs par circonscription en moyenne en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine en 2007) ne l'est plus lorsque l'on constate que des circonscriptions électorales urbaines qui divisent parfois la même ville en plusieurs circonscriptions, s'écartent de façon significative et durable de la moyenne québécoise.

La Ville de Laval croit qu'il est dangereux de s'écarter trop longuement de la règle « une personne, un vote », surtout si l'écart ne peut être justifié par un critère d'équité envers d'autres territoires de circonscriptions semblables. Ce critère « d'équité horizontale » nous semble constituer un bon test de la qualité des propositions figurant dans le projet de carte révisée qui contribue à mettre terme à une situation défavorable aux électeurs lavallois.

Comme mentionné précédemment, la modification de la carte électorale fait suite aux changements démographiques constatés sur le territoire du Québec. En plus de la croissance démographique globale, il y a des migrations interrégionales qui viennent modifier le portrait démographique. Ainsi, la modification de la carte électorale se veut un outil pour rétablir l'équité entre les régions permettant le respect du principe de l'égalité du poids des votes des électeurs.

Actuellement, selon les données de la CRE, sur les sept circonscriptions en situation d'exception positive à l'échelle du Québec, une, Fabre, se retrouve sur le territoire de Laval. De plus, sur les dix circonscriptions du Québec jugées en « situation critique positive », trois se situent sur le territoire de Laval. Ainsi, ce sont 80% des circonscriptions de Laval qui sont en situation d'exception ou en situation critique.

Après analyse, on constate que Laval est actuellement la région du Québec où le nombre d'électeurs par circonscription est le plus élevé par rapport à la moyenne, soit 20,7% d'écart. (Laval 54 574 vs 45 207 pour le Québec). On peut se réjouir que selon le projet de carte révisée, l'ajout d'une sixième circonscription viendra en partie corriger cet état de fait, rapprochant ainsi Laval de la moyenne nationale.

Il est bon de rappeler que déjà, lors de la révision de 1992, la recommandation préliminaire de la CRE, formulée en 1990 et qui visait déjà à doter Laval d'une sixième circonscription électorale, n'avait pas été retenue en dernière analyse, ce qui causait et cause toujours un préjudice sérieux aux citoyens lavallois. En fait, il faut retourner en 1980 pour la dernière fois que Laval a reçu des circonscriptions électorales.

Donc, il y a dix-huit ans déjà, les commissaires avaient d'abord estimé que le territoire lavallois méritait d'être découpé en 6 circonscriptions électorales. Depuis ce temps, la population de Laval a crû de plus de 18,5% (1991-2007) alors que la population du Québec n'a augmenté que de 9,0 %. De plus, Ville de Laval a un taux prévu de croissance supérieur à la population du Québec. Si la situation qui prévalait en 1990 justifiait une proposition de redécoupage du territoire en six circonscriptions, *a fortiori* nous devons, dès aujourd'hui et en prévision des 10 prochaines années, s'empressez de corriger l'iniquité qui affecte les électeurs lavallois depuis toutes ces années.

De plus, bien que le territoire de Laval représente près de 5% de la population totale du Québec, il n'a que 4% du nombre total de circonscriptions en 2007. En fait, compte tenu de la taille de sa population, Laval constitue la région du Québec la plus sous-représentée à l'Assemblée Nationale. Ajoutons que selon Statistiques Canada et l'Institut de la Statistique du Québec, la croissance démographique estimée pour Laval pour la période

2007-2021 est de 12%. Ainsi, sans correction immédiate, le déficit démocratique dont fait l'objet les citoyens de Laval sera amené à s'accroître davantage et à devenir inacceptable.

L'actuel projet de modification de la carte électorale aurait les impacts suivants pour le territoire de Laval. Premièrement, pour près de 5% de la population totale du Québec, Laval disposerait désormais de 4,8% des circonscriptions (vs 4% actuellement). Deuxièmement, le nombre moyen d'électeurs passerait de 54 574 à 45 479, rapprochant ainsi Laval de la moyenne nationale. Ce projet préliminaire de modification contribuerait donc à rétablir le déficit démocratique des citoyens de Laval et contribuerait à se rapprocher du principe « une personne, un vote ».

## **SITUATION UNIQUE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE**

La Commission a sans aucun doute tenu compte de l'équilibre de la représentation électorale dans la grande région métropolitaine de Montréal lorsqu'elle a fait ses propositions de modifications à la carte électorale.

Actuellement, il appert que les territoires régionaux adjacents à la région de Laval sont tous mieux pourvus que cette dernière. En fait, selon les données du 30 novembre 2007, Laval est le territoire dont le nombre moyen d'électeurs est le plus élevé par région, soit 54 574.

En effet, au 30 novembre 2007, Laurentides-Lanaudière comptait 51 907 électeurs par député, l'Île de Montréal 45 194 électeurs par député et la Montérégie, 48 859 électeurs par député. Ainsi, pour tous les territoires régionaux adjacents à celui de Laval, Laval est celui qui est le moins bien représenté à l'Assemblée Nationale.

Quel critère pourrait justifier que des territoires semblables et fortement urbanisés témoignent d'une différence aussi marquée dans le traitement de la représentativité électorale? L'ajout proposé d'une sixième circonscription à Laval viendra contribuer à rétablir l'équilibre et l'équité entre les territoires, situation qui rappelons-le, ne date pas d'hier.

Quelle que soit la façon dont on analyse la situation des citoyens lavallois au sein de la grande région métropolitaine, sans compter la situation qui prévaut dans l'ensemble du Québec, il y a un déséquilibre qui s'exerce en défaveur des Lavallois. Seule la Commission peut régler un problème qui date depuis près de 20 ans et qui ne saurait s'expliquer aisément et, à plus forte raison, se justifier face aux électeurs.

## CONCLUSION

Les principes qui guident la représentation électorale au Québec nous sont enviés par nombre de juridictions et de pays qui souhaitent s'en inspirer, ainsi que de nos pratiques, pour améliorer l'exercice de leur vie démocratique. Nous ne pouvons minimiser l'importance fondamentale de l'exercice actuellement en cours à la CRE. La Ville de Laval, par la voix de ses élus, tenait à faire part de sa position et de ses demandes aux membres de la Commission de la représentation électorale du Québec.

Tout en adhérant à l'esprit et à la lettre de la Loi électorale du Québec, notamment en ce qui concerne la possibilité de maintenir, lorsque le contexte le justifie, certains écarts par rapport au principe de représentation égale de citoyens, les autorités de la Ville de Laval estiment que la Commission de la représentation électorale doit aller de l'avant avec sa proposition d'ajouter une sixième circonscription afin d'accorder aux électeurs lavallois une importance équitable par rapport à la moyenne des électeurs des autres régions du Québec.

Présentement, Laval représente la région du Québec :

- où 80% de ses circonscriptions sont en situation d'exception ou en situation critique;
- où le nombre moyen d'électeurs par circonscription est le plus élevé;
- où l'écart du nombre d'électeurs par rapport à la moyenne provinciale est le plus élevé;
- où le déficit démocratique est le plus élevé de la région métropolitaine de Montréal.

De plus, rappelons qu'alors que Laval compte pour près de 5% de la population totale du Québec, elle ne compte que 4% des circonscriptions électorales, ce qui en fait le territoire avec le plus grand déficit démocratique de tous le Québec. En effet, compte tenu de la taille de sa population, Laval constitue le territoire le plus sous-représenté à l'Assemblée Nationale. De tels écarts en milieux urbains ne peuvent être tolérés que s'ils sont transitoires. Or, cette situation perdure depuis près de 20 ans. En ce sens, Ville de Laval désire montrer son appui au projet de modification de la carte électorale, projet qui vient ajouter une sixième circonscription sur son territoire et ainsi contribuer à rétablir l'équilibre démocratique dans la province.

La Ville de Laval remercie les membres de la Commission de la représentation électorale de prendre en considération le point de vue qu'elle a exprimé dans ce dossier d'une très grande importance aux yeux de ses citoyens.

## ANNEXE

### 1. Historique des modifications apportées à la carte électorale

Depuis la création de la commission de représentation électorale (CRE) en 1979, il y a eu cinq modifications apportées à la carte électorale du Québec tel qu'illustré au tableau suivant.

Le tableau présente également les changements en termes d'ajouts de circonscriptions et comment cela s'est répercuté sur les territoires situés à proximité de Laval.

Année	Nombre de circonscriptions	Ajout de circonscriptions	Île de Montréal	Laval	Laurentides-Lanaudière	Montérégie
1980	122	12	+1	+3	+2	+3
1985	122	0	-	-	-	-
1988	125	3	-	-	+1	+1
1992	125	0	-3	-	+2	+1
2001	125	0	-2	-	+1	+1

À la lecture du tableau précédent, il est aisé de constater que les gains en termes de circonscriptions ont été réalisés dans les régions de Laurentides-Lanaudière et de la Montérégie au détriment de l'Île de Montréal.

Les modifications apportées à la carte électorale font suite aux changements démographiques sur le territoire. Depuis 1988, la loi prévoit que le nombre d'électeurs dans une circonscription électorale ne peut être ni inférieur ni supérieur de plus de 25% par rapport à la moyenne provinciale, ce qui est représenté par les seuils minimal et maximal. À noter également que le nombre de 125 circonscriptions, qui constitue le nombre maximal prévu par la loi, est atteint depuis 1988. Ainsi, à moins d'un changement de loi modifiant le nombre total de circonscriptions, les changements futurs apportés ne pourront qu'être que de redistribution du nombre de 125 entre les régions.

Lors des modifications de 1992 et 2001, Laval avait fait une demande afin d'obtenir une sixième circonscription pour rétablir le principe de la représentation effective, soit l'égalité entre les votes. Or, cela n'a pas eu lieu, les gains de circonscriptions étant allés vers les régions de Laurentides-Lanaudière et de la Montérégie.

## 2. Données présentant la situation actuelle sur le territoire de Laval

Actuellement, il y a cinq circonscriptions sur le territoire de Laval. Selon les critères actuels, une circonscription ne peut avoir un écart supérieur de +/- 25% du nombre d'électeurs de la moyenne provinciale, soit 45 207 électeurs.

Le tableau suivant présente la situation des cinq circonscriptions sur le territoire de Laval.

Circonscription	Électeurs au 30 novembre 2007	Écart par rapport à la moyenne provinciale	Situation
Fabre	58 591	+29,6%	Situation d'exception
Vimont	55 744	+23,3%	Situation critique
Mille-Îles	55 081	+21,8%	Situation critique
Chomedey	55 026	+21,7%	Situation critique
Laval-des-Rapides	48 429	+7,1%	

Source : CRE

Présentement, la circonscription de Fabre se trouve en situation où l'écart par rapport à la moyenne provinciale excède le seuil maximal de 25% permis dans la loi, situation qualifiée de situation d'exception positive par la CRE.

On doit également ajouter que sur les dix circonscriptions du Québec jugées en « situation critique positive » par la CRE, i.e. dont l'écart se situe très près du seuil maximal de 25% de la moyenne provinciale, trois se situent sur le territoire de Laval. Par conséquent, à l'échelle de la province, Laval constitue le territoire qui contient le plus de circonscriptions jugées en « situation critique positive ». De plus, compte tenu des perspectives démographiques positives concernant le territoire de Laval, on peut considérer que ces trois circonscriptions se retrouveront dans une situation de dépassement du seuil maximal permis à court terme.

**C'est donc 80% des circonscriptions du territoire de Laval qui sont en situation d'exception ou en situation critique.**

En fait, tel que montré au tableau suivant, c'est Laval qui représente le territoire où le nombre d'électeurs moyen par circonscription est le plus élevé. De plus, c'est à Laval où l'écart par rapport à la moyenne provinciale est le plus élevé du Québec (20,7%).

Région	Nombre moyen d'électeurs au 30 novembre 2007	Écart par rapport à la moyenne provinciale
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	33 055	-26,9%
Bas-St-Laurent	37 126	-17,9%
Capitale Nationale	47 928	6,0%
Chaudière-Appalaches	40 300	-10,9%
Côte-Nord	35 503	-21,5%
Estrie- Centre-du-Québec	44 605	-1,3%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	24 951	-44,8%
Île de Montréal	45 194	- 0,03%
Laurentides-Lanaudière	51 907	14,8%
<b>Laval</b>	<b>54 574</b>	<b>20,7%</b>
Mauricie	40 982	-9,4%
Montérégie	48 859	8,1%
Outaouais	50 145	10,9%
Saguenay- Lac-St-Jean	42 764	-5,4%
<b>Moyenne Québec</b>	<b>45 207</b>	<b>0%</b>

Source : Commission de la représentation électorale du Québec

Le tableau de la page suivante fait état de la situation en termes d'importance de population et de représentativité électorale par territoire. Bien que le territoire de Laval représente près de 5% de la population totale du Québec, il n'a que 4% du nombre total de circonscriptions.

De plus, en effectuant le ratio suivant, soit la part du total du nombre de circonscriptions par la part du total de la population, on peut établir un indice de représentativité d'un territoire en termes de circonscriptions par rapport à la taille de sa population. Selon ces informations, c'est Laval, qui compte tenu de la taille de sa population, constitue le territoire le plus sous-représenté à l'Assemblée Nationale.

Région	Population en 2007	En % du total	Nombre actuel de circonscriptions	En % du total	Représentativité du nombre de circonscription par rapport à l'importance de la population
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	186 105	2,42%	4	3,20%	132%
Bas-St-Laurent	201 642	2,62%	3	2,40%	92%
Capitale Nationale	675 450	8,77%	11	8,80%	100%
Chaudière-Appalaches	399 563	5,19%	8	6,40%	123%
Côte-Nord	95 668	1,24%	2	1,60%	129%
Estrie- Centre-du-Québec	532 595	6,92%	9	7,20%	104%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	95 461	1,24%	5	4,00%	323%
Île de Montréal	1 871 846	24,31%	28	22,40%	92%
Laurentides-Lanaudière	973 506	12,64%	14	11,20%	89%
<b>Laval</b>	381 651	4,96%	<b>5</b>	4,00%	<b>81%</b>
Mauricie	261 149	3,39%	5	4,00%	118%
Montérégie	1 403 360	18,22%	21	16,80%	92%
Outaouais	349 377	4,54%	5	4,00%	88%
Saguenay- Lac-St-Jean	273 434	3,55%	5	4,00%	113%
<b>Québec</b>	<b>7 700 807</b>	<b>100,00%</b>	<b>125</b>	<b>100,00%</b>	<b>100%</b>

### 3. Perspectives démographiques à l'échelle métropolitaine

Les tableaux suivants présentent l'historique de la croissance démographique par région en nombre et en taux de croissance.

#### Population par région

Région	1986	1991	1996	2001	2007
Montréal	1 819 670	1 815 202	1 799 296	1 851 746	1 871 846
Laval	290 791	321 937	334 882	349 896	381 651
Laurentides-Lanaudière	611 698	735 183	819 089	868 185	973 506
Montérégie	1 120 247	1 234 410	1 282 494	1 312 699	1 403 360

Source : ISQ

#### Taux de croissance de la population

Région	1986-1991	1991-1996	1996-2001	2001-2007
Montréal	-0,2%	-0,9%	2,9%	1,1%
Laval	10,7%	4,0%	4,5%	9,1%
Laurentides-Lanaudière	20,2%	11,4%	6,0%	12,1%
Montérégie	10,2%	3,9%	2,4%	6,9%

Source : ISQ

À la lumière des informations présentées aux tableaux précédents, on peut constater que Laval est arrivé systématiquement au deuxième rang des territoires en termes de croissance démographique. Pourtant, comme montré précédemment, depuis vingt ans, tous les ajouts de circonscriptions concernent les régions de Laurentides-Lanaudière et de la Montérégie<sup>1</sup>.

De plus, selon Statistiques Canada et l'ISQ, la croissance démographique se poursuivra sur le territoire de Laval, tel que montré au tableau suivant.

### Prévisions démographiques par secteur de Laval 2007-2021

Secteur	2007	2010	2015	2021	Croissance 2007-2021
St-François/St-Vincent-de-Paul/Duvernay	54 735	56 482	60 285	64 192	17%
Pont-Viau/Laval-des-Rapides	72 180	73 976	77 109	78 288	8%
Chomedey	77 922	81 287	81 828	87 395	12%
Ste-Dorothée/Laval-Ouest/Laval-sur-le-Lac	58 183	61 342	65 118	68 585	18%
Fabreville/Ste-Rose	61 712	64 119	66 289	67 674	10%
Vimont/Auteuil	56 874	58 703	60 498	61 432	8%
<b>Laval</b>	<b>381 606</b>	<b>395 909</b>	<b>411 127</b>	<b>427 566</b>	<b>12%</b>

Sources: Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles et Institut de la statistique du Québec

Ainsi, nous croyons que dans un souci d'équité territoriale, une sixième circonscription devrait être ajoutée et que la CRE prenne en considération les prévisions démographiques futures pour respecter le principe de la représentation effective des électeurs et la loi électorale.

#### 4. Sommaire de la proposition préliminaire actuelle

Les changements proposés par la CRE sont présentés au tableau suivant. Essentiellement, il s'agit de modifications aux limites des circonscriptions. De plus, la CRE prévoit ajouter une circonscription à trois territoires, soit Laval, Laurentides-Lanaudière et la Montérégie. Comme le nombre de 125 circonscriptions reste le même dans le cadre de cette proposition, ces ajouts représentent des pertes pour d'autres territoires.

Région	Gain ou perte de circonscription
Abitibi-Témiscamingue- Nord-du-Québec	0
Bas-St-Laurent	-1
Capitale Nationale	0
Chaudière-Appalaches	-1
Côte-Nord	0
Estrie- Centre-du-Québec	0
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	-1
Île de Montréal	0
Laurentides-Lanaudière	+1
<b>Laval</b>	<b>+1</b>
Mauricie	0
Montérégie	+1
Outaouais	0
Saguenay- Lac-St-Jean	0
<b>Québec</b>	<b>0</b>

De façon plus précise, en ce qui concerne le territoire de Laval, la présente proposition vise à corriger la situation qui prévaut dans la circonscription de Fabre où la population électorale excède les maximums prévus par la loi et les 3 comtés en situation critique. Ainsi, il est suggéré d'ajouter une sixième circonscription qui serait constituée par le redécoupage des circonscriptions de Fabre et de Vimont.